



LA VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS RECRUTE

Un responsable du pôle de tranquillité publique (H/F)

La ville de Saint-Pierre-des-Corps (16000 habitants, 420 agents) ne manque pas d'atouts : elle bénéficie d'un environnement unique au sein de la Métropole Val de Loire, avec sa gare, ses équipements publics de qualité et des commerces de proximité.

Grade(s) recherché(s)
Chef de service de police municipale

Sous l'autorité administrative du Directeur Général des Services et à partir des orientations définies par Monsieur le Maire, le responsable du pôle de tranquillité publique est le garant de la stratégie et du développement de la politique de prévention, tranquillité et sécurité publique de la ville, coordinateur du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, il ou elle assure la coordination de la politique locale de sécurité, de la police municipale et du suivi et de la bonne application des conventions de coordination avec les forces de sécurité de l'État et des partenaires institutionnels. Il a en charge le pilotage du service de police municipale, du service de prévention et de médiation, du service de vidéoprotection et du service de gestion des situations d'urgence.

Missions / conditions d'exercice :

Piloter l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance ainsi que l'amélioration de la tranquillité publique :

- Exercer un encadrement de proximité de l'équipe opérationnelle de police municipale (6 agents relevant du cadre d'emploi des agents de police municipale dont le responsable de police municipale) et 3 ASVP ; et veiller à la bonne application des consignes opérationnelles ;
- Établir un plan d'action de lutte contre la délinquance et les incivilités après avoir établi un diagnostic territorialisé et mettre en œuvre les objectifs définis.
- Organiser et structurer les moyens nécessaires à la prévention et à la répression des actes contraventionnels et délictueux.
- Travailler en transversalité avec les services municipaux sur les problématiques de sécurité et de prévention qu'ils rencontrent dans leurs secteurs d'activités.
- S'assurer du respect des conditions de sécurité requises dans le cadre de l'organisation des différents événements soutenus par la Ville.
- Maintenir et renforcer les liens avec les partenaires institutionnels (conventions de coordination) : police nationale, services judiciaires, Préfecture, commerçants, associations, bailleurs sociaux, responsables d'établissements scolaires, transporteurs, cultes, sociétés prestataires de la gestion du stationnement, etc.
- Développer la vidéo protection en établissant un programme pluriannuel et en assurant son suivi stratégique en liaison avec Monsieur le Maire et le chef de la Police municipale.
- Coordonner les interventions en cas de crise (PCS, Plan ORSEC, PPRI, etc...), avec la mise en place de plans de secours et d'évacuation conformément aux directives préfectorales
- Veiller à la sécurité des événements organisés par la ville ou se déroulant sur son territoire.
- Organiser et suivre le Conseil local de sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Assurer la gestion administrative et budgétaire du service de la Police municipale en lien avec son responsable :

- Poursuivre la structuration du service et le suivi de la formation des agents
- Assurer une communication régulière du fonctionnement du service par l'établissement de statistiques. (compte rendu, bilans et outils statistiques).
- Recevoir et répondre aux questions des administrés à la demande de Monsieur le Maire.
- Travailler en liaison avec les élus de quartiers à collecter les informations de proximité afin de définir les champs prioritaires de vigilance et leur hiérarchisation en vue d'élaborer un plan d'action.

Superviser et traiter les dossiers complexes de réglementation liés aux pouvoirs de police du Maire

- Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des arrêtés pris en matière de pouvoirs de police du Maire.
- Assurer une veille réglementaire et juridique relative aux pouvoirs de police du Maire et des missions de la Police municipale et entretenir des réseaux professionnels d'information.

Profils recherchés :

Maîtrise de la réglementation en matière de pouvoirs de police du Maire (CGCT) et des prérogatives de l'agent de police municipale

Maîtrise du fonctionnement des collectivités territoriales sur les questions de sécurité et prévention

Expérience confirmée sur un poste similaire appréciée

Savoir-faire

Qualités rédactionnelles

Maîtrise des outils bureautiques courants

Aisance avec l'outil informatique (travail sur logiciels métiers spécifiques)

Management et direction d'équipes

Gestion d'une situation d'urgence et de crise

Capacité à rendre compte

Prise en compte d'un contexte, d'une contrainte, d'une complexité et du travail en transversalité

Savoir être

Grandes capacités managériales

Rigueur, discrétion et loyauté

Faire preuve d'autorité face aux agents dont il a la charge

Autonomie et prise d'initiative

Capacité à s'intégrer rapidement et à travailler en transversalité

Sens du travail en équipe

Sens de l'organisation

Poste à pourvoir au 1^{er} janvier 2026

Rémunération statutaire + NBI + régime indemnitaire + prime de vacances et fin d'année

COS, PLURELYA, cycle à 39h00 avec RTT

Aptitudes physiques, permis B requis.

Port d'uniforme, port d'armes, agrément et habilitation

Moyens matériels : poste informatique, téléphone

Candidature à adresser avec lettre de motivation, CV et diplômes, auprès de :

Monsieur le Maire, Olivier CONTE

BP 357

37703 SAINT PIERRE DES CORPS

ou à rh@mairiespdc.fr